

SOUEICH

Informations Municipales

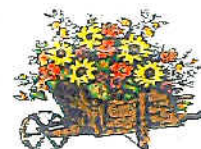


Le mois de mars, dans les responsabilités d'une équipe municipale, est certainement le mois le plus important de l'année. En effet, c'est le moment de voter le compte administratif de l'année écoulée qui doit concorder avec le compte de gestion élaboré par le trésorier principal du Trésor Public. Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité.

C'est également le mois où l'équipe municipale est amenée à préparer le budget primitif de l'année en cours, donc de prévoir toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire de concrétiser les projets de rénovation, de création, d'entretien...élaborés en commun et ceci avec les ressources financières de notre commune, qui comme vous le savez, ne sont pas très importantes...d'autant plus que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, compte tenu des difficultés économiques qui s'annoncent, de ne pas augmenter la part communale de nos impôts locaux... Il y a donc des choix à faire ! Une grande partie de notre bulletin sera consacrée au compte-rendu du conseil municipal et des délibérations qui ont été adoptées.

Les travaux de rénovation au foyer se poursuivent normalement, et pour le moment. Les délais sont respectés.

Mais le mois de mars, c'est aussi le printemps qui s'annonce. Avec les beaux jours, notre village va prendre des couleurs. Il serait encore plus beau si chacun faisait un petit effort pour fleurir les balcons, les fenêtres, les terrasses, les jardins...



Au foyer, les travaux avancent bon train. Les délais devraient être respectés.



Jérôme et Richard ont commencé le "nettoyage de printemps" ...ici, les hortensias dans le jardin de l'église.

Compte-rendu du dernier Conseil Municipal (5 mars 2009)

1. Examen dans le détail et vote du compte administratif et du compte de gestion 2008 : Unanimité des présents moins une abstention.

2. Préparation du budget primitif 2009 : Fonctionnement et investissements.

- Poursuite des programmes en cours : P.L.U et salle du foyer
- Remplacement du photocopieur de la mairie. (subvention du Conseil Général)
- Achat buts réglementaires de football pour les jeunes. (subvention du Conseil Général)
- Achat d'outils pour les ateliers : tronçonneuse, petit compresseur, échelle... (subvention du Conseil Général)
- Décision à l'unanimité de l'octroi, conformément à la loi, d'un régime indemnitaire aux employés communaux. Le barème appliqué sera celui en vigueur, pour les indices correspondants, dans les collectivités territoriales voisines.
- Subventions aux associations :

✓ Vélo Club Canton d'Aspet (Président : D. Cottineau)

✓ Foyer Rural (Président : J. Louis)

✓ U.S.S Foot (Président : M. Rozès)

✓ Chasse : (Président : E. Faget)

L'association ne demande aucune subvention pour cette année. La commune s'engage à réaliser quelques petits travaux d'aménagement du local.

✓ Chanteurs du Cagire (Président : M. Sère)

✓ Comité des fêtes : (Cette association n'a pas tenu d'assemblées générales au cours de ces dernières années...)



Outre le fonctionnement normal des associations, régi par la loi de type 1901, une convention, précisant les engagements de la commune et les droits et devoirs de chaque association, sera signée avec les responsables avant l'attribution des subventions.

• Subvention exceptionnelle : Une subvention est accordée à la gymnastique féminine pour lui permettre de dédommager la commune de Lespiteau qui prête sa salle gracieusement. (électricité, entretien...)

• Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'A.S.E.I.

En remerciements pour la confection des guirlandes de Noël.

• Budget au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

• Le nouveau pool routier sur 2 ans (2009/2010) fera l'objet d'une étude concertée pour tous les aménagements et entretiens sur la commune. (trottoirs, rues, chemin piétonnier jusqu'au stade...) Rappelons que les travaux exécutés par le SIVOM sont, subventionnés à hauteur de 56%.



- Taxes d'habitation et foncières : Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour cette année encore, de ne pas augmenter la part de la commune pour ne pas accroître les soucis financiers de nos concitoyens déjà soumis à la grave crise économique du pays. C'est ce que vous pourrez remarquer sur votre prochain avis d'imposition de votre taxe d'habitation :

Sur cet exemple de feuille de calcul de la taxe d'habitation 2008, Dans la colonne réservée à la commune, on voit nettement que le taux de prélèvement de 11,8% n'a pas changé. Il en sera de même pour 2009. À noter que le taux de prélèvement pour la commune n'a pas été augmenté depuis 2001

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taux spécial d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute ①						
Valeur locative moyenne						
- général à la base	%		%			
② - personnels à charge						
③ - par personne rang 1 ou 2 pour personnels	%		%			
④ - par personne rang 3 ou + pour personnels	%		%			
⑤ - spécial à la base	%		%			
⑥ - spécial conditions	%		%			
Base nette d'imposition ⑦						
Taux d'imposition 2008	11,8%	%	%	8,53%	%	
Cotisations 2008 ⑧						
Rappel taux d'imposition 2001	11,8%	%	%	8,47%	%	
Rappel cotisations 2001						
Variation en valeur ⑨						

En ce qui concerne la part prélevée par le département, on constate que le taux a augmenté entre 2007 et 2008.

Remarques :

- Pour 2009, l'augmentation éventuelle de notre taxe d'habitation sera indépendante de la volonté du Conseil Municipal. Elle peut être due à différentes raisons, dont, par exemple, le changement de taux du département.
- Il en est de même pour le calcul des taxes foncières qui restent inchangées depuis 2001, en ce qui concerne la part de la commune.
- Pour la taxe d'habitation, notre prélèvement est de 11,8%. Il est de 11%, en moyenne, pour les communes de notre importance.
- Pour les taxes foncières sur les propriétés bâties, notre prélèvement est de 14,54%. Il est en moyenne de 15,31%.

Le budget primitif 2009 a été voté le 17 mars à l'unanimité des présents moins une abstention.

Informations municipales - Informations municipales - Informations municipales -

1. Recensement militaire

Nous rappelons aux jeunes gens et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans, qu'ils doivent de présenter en Mairie afin de procéder à leur recensement militaire. Cette démarche est obligatoire, une attestation leur sera délivrée. Ils seront ensuite convoqués par le Bureau du Service National pour une journée d'information.

2. Correspondant à la sécurité routière :

Alain Billaud a été nommé, au sein du Conseil Municipal, comme correspondant de la commune à la sécurité routière.

3. Eglise : Le marteau de la grosse cloche va être remplacé (778€ TTC).

4. Chiens en liberté :

Nos concitoyens se plaignent de toutes les nuisances causées par les chiens, de plus en plus nombreux, qui divaguent librement dans le village, La réglementation existe. Respectons-la !